

COUPE DES PRESIDENTS COUPE ANDRE BLEYNIE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux Présidents d'Associations Sportives ou Représentants AG et aux Présidents de Commissions Sportives de Clubs (uniquement si leur Représentant AG ou Président participe à la compétition). Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président de l'AS seule une personne pourra participer et la priorité sera donnée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 81 participants (hors wild cards) :

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre suivant :

- 51* Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission sportive de golf de 18 trous ou plus homologué ;
- 18* Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission sportive de golf de 9 trous homologué ;
- 12* Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission sportive de Golf Compact, Golf Pitch & Putt homologué, Practice et Compact.

Dans le cas où tout ou partie du quota réservé à une catégorie de clubs n'est pas utilisée à partir de la clôture des inscriptions et que la liste d'attente de cette catégorie ne comporte plus aucun joueur, la ou les places disponibles dans le champ de joueurs seront réattribuées une par une à la catégorie Compact / Pitch & Putt / Practice puis à la catégorie 9 trous homologués et enfin à la catégorie 18 trous ou plus.

En plus des quotas ci-dessus, 7 Wild Cards seront attribuées comme suit :

- 1 Wild Card pour le Président de l'Association Sportive vainqueur de l'édition précédente si ce dernier est éligible et n'est pas retenu dans le champ à la clôture des inscriptions ;
- 6 Wild Cards ffgolf.

La liste d'attente sera triée par catégorie de club et par ordre d'arrivée des inscriptions au sein de ces catégories.

**les quotas ont été déterminés en fonction du nombre de clubs membres de la ffgolf au 31 décembre 2018 dans la catégorie « membre affilié »*

FORME DE JEU

Simple Stableford / Shot Gun / 18 trous / le net prime le brut.

- Classement des Présidents d'Association Sportive/Représentants AG ;
- Classement par équipes de Club pour ceux participant à 2. Le classement sera établi en cumulant les scores nets du Président d'Association Sportive/ Représentant AG et du Président de Commission Sportive ;
- Classement des Présidents de Commissions Sportives.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être enregistrées **au plus tard le 28 février à minuit**. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement. Toute inscription d'un Président de Commission Sportive antérieure à celle de son président/Représentant AG sera enregistrée à la date et heure d'inscription de son président. Toute inscription d'un Président de Commission Sportive postérieure à celle de son Président /Représentant AG conservera sa date et heure d'inscription.

PRIX

Challenge André BLEYNIE offert par André BLEYNIE, confié pendant la remise des prix au Président d'Association Sportive vainqueur en net du classement individuel.

Autres souvenirs offerts par la ffgolf aux :

- Président d'Association Sportive vainqueur en brut et aux second et troisième Présidents d'Associations Sportives en net ;
- Clubs vainqueurs en brut et en net du classement par équipes ;
- Président de Commission Sportive vainqueur en brut et Président de Commission Sportive vainqueur en net.